

# Règlement du pédibus à Buchelay.

## Les conducteurs (trices) s'engagent :

### 1. Confiance

-à respecter la confiance des parents lorsqu'ils confient leurs enfants pour le trajet du pédibus

### 2. Accueil

-à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le pédibus

### 3. Continuité

-à trouver un remplaçant en cas d'imprévu les mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche d'horaire convenue.

### 4. Régularité

-à respecter les horaires de départ du pédibus pour que les enfants ne soient pas en retard à l'ouverture des écoles.

## Les enfants et leurs parents s'engagent :

### 1. Comportement

- à ne pas courir ou bousculer leurs camarade, à suivre les consignes des conducteurs (trices) et de bien traverser au passage piéton.

### 2. Présence aux arrêts

-à respecter les horaires de départ de l'arrêt du pédibus en cas de retard ou d'absence de l'enfant les conducteurs ne peuvent se permettre de retarder le groupe d'enfant.  
-à ne pas laisser leur enfant seul sans la présence d'un accompagnateur à l'arrêt du pédibus.

### 3. Visibilité

-à porter un équipement sécurisé fourni (gilet de sécurité, coupe vents, brassard)

### 4. Renseignement

-à remplir une fiche de renseignement (domicile et numéros de téléphone des parents ), en cas d'accident, que les accompagnateurs auront toujours avec eux.

**\*Sur le plan des assurances (responsabilité/accidents), les parents doivent contracter une assurance scolaire et extrascolaire pour les enfants.**